Direction générale des ressources humaines

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPET externe et CAFEP-CAPET

Section : Sciences et techniques médico-sociales

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente du concours

SOMMAIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE 3

REMERCIEMENTS 3

EPREUVES D'ADMISSIBILITE 6

PREMIERE EPREUVE : EPREUVE DISCIPLINAIRE 6

DEUXIEME EPREUVE : EPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUEE 11

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION 23

PREMIERE EPREUVE : LEÇON 23

DEUXIEME EPREUVE : ENTRETIEN 34

CONCLUSION GENERALE 37

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Présidente

CAROTTI Sabine - Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidentes

Nathalie BES – Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale
Sonia FESQUET– Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale

REMERCIEMENTS

Le jury adresse de vifs remerciements à monsieur le Proviseur du lycée Jean Moulin à BEZIERS, madame la proviseure adjointe, à la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil et de la restauration pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission. Le jury tient à remercier chaleureusement les élèves qui se sont impliqués dans leur projet de classe à l'intention de l'accueil du concours.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

RÉSULTATS

Concours externe

CAPET

Candidats inscrits :	284
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	103
Candidats admissibles :	73
Candidats présents aux épreuves orales d'admission :	64
Candidats proposés pour l'admission :	35

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	17.09/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11.00/ 20

Epreuves d'admission

Meilleure note	18.31/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14.08/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	16.76/ 20
Moyenne générale des candidats admis	13.49/ 20

CAFEP - CAPET

Candidats inscrits :	74
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	32
Candidats admissibles :	16
Candidats présents aux épreuves orales d'admission :	13
Candidats proposés pour l'admission :	7

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	16.02/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	12.56/ 20

Epreuve d'admission

Meilleure note	19.25/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15.83/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	17.85/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15.22/ 20

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page : http://www.devenirenseignant.gouv.fr/

Première épreuve : épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures
Coefficient : 2

1. Résultats

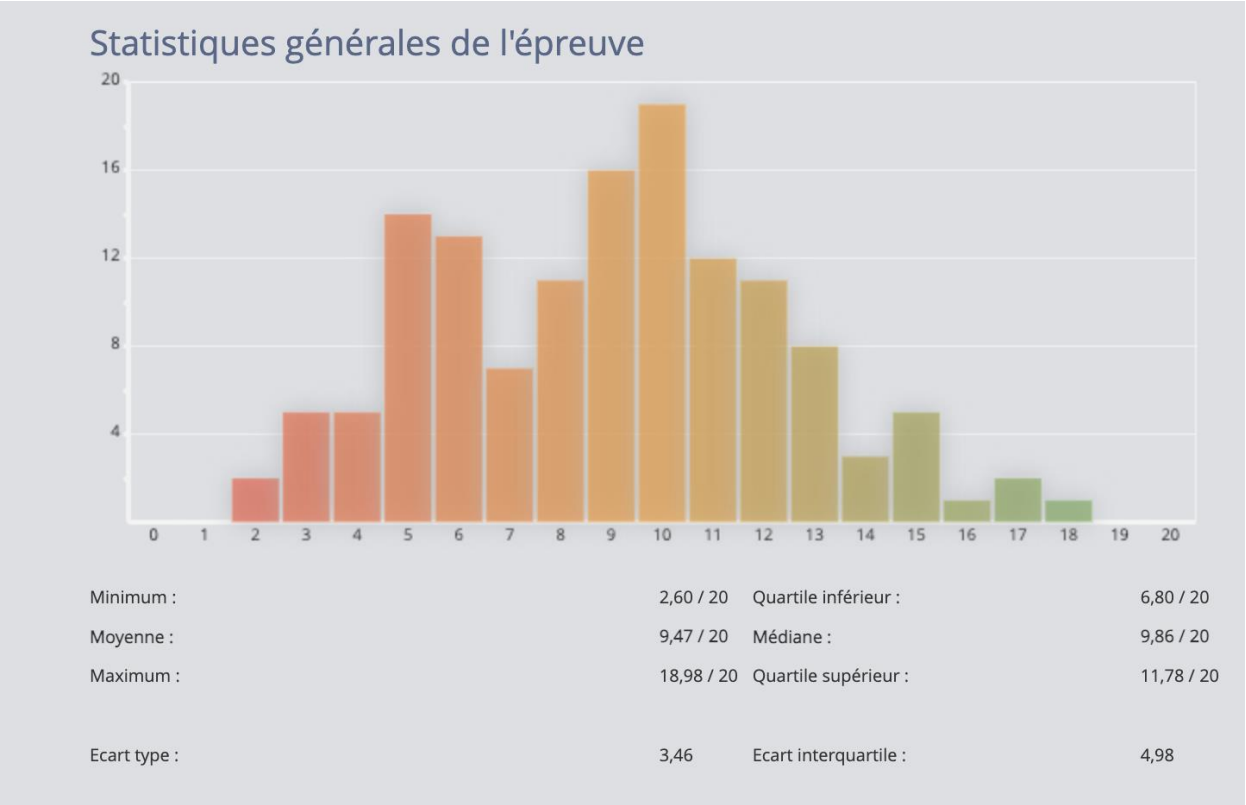

2. Rapport de jury

Les attendus de l'épreuve 2025

Cette année, le sujet à traiter était « Analyser l'intérêt des minima sociaux en matière d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté ». Il comportait en annexes 3 documents sur le nombre d'allocataires des minima sociaux, l'isolement des bénéficiaires de revenus minima garantis et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Concernant les connaissances à mobiliser : étaient attendues des connaissances contextualisées, non exhaustives mais développées sur les minima sociaux dans leur ensemble, la pauvreté et les concepts associés, ainsi que l'insertion sociale, ainsi que sur les politiques sociales concernées.

L’argumentation devait permettre de mettre en lien les minima sociaux avec les politiques de lutte contre la pauvreté et d’insertion et ne pas reposer sur des développements séparés sur chacun des axes du sujet susmentionnés.

Les documents comportant des éléments de diverses natures, notamment des indicateurs chiffrés sur les minima sociaux, devaient être mis au service de la réflexion et de la réponse à la problématique sur l’intérêt des minima sociaux. L’analyse des documents devait permettre également de dégager des limites en termes de minima sociaux.

Conseils méthodologiques et généraux

De manière générale, le jury conseille aux candidats d’être vigilants sur les points suivants.

Le devoir doit être impérativement composé d’une introduction, d’un développement construit autour de parties articulées et d’une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé.

Un plan détaillé ne correspond pas aux attendus de l’épreuve, la réponse doit être composée.

L’introduction inscrit le sujet dans un contexte, elle permet de définir les notions du sujet pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique permet d’explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construit alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, la mobilisation des connaissances, en lien avec le sujet, est attendue pour construire une argumentation.

Ainsi, la composition ne se réduit ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents.

Construit, fondé, le développement conduit à une réflexion critique sur la thématique proposée, en apportant des arguments qui pourraient être opposés sur le sujet.

La conclusion répond à la problématique proposée propose une réponse à la problématique posée et permet d’ouvrir sur des thématiques connexes et pertinentes.

Le propos doit être nuancé et équilibré, sans jugement de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n’ont pas leur place dans la composition d’une épreuve de concours. Seuls des éléments objectifs et factuels, et non des représentations ou des lieux communs sans caractère scientifique, sont attendus. Le métier d’enseignant consiste notamment à aider les élèves à développer un esprit critique, les préjugés, y compris ceux véhiculés par certains médias, n’ont donc pas leur place dans une copie de concours.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d’un niveau Master 2 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée lors de la préparation au concours.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire. De manière générale, le jury conseille aux candidats de :

- préparer l’épreuve en travaillant les concepts clés et les auteurs de référence ;
- pratiquer une veille juridique, scientifique, technologique et médiatique régulière ;
- mettre à jour et actualiser les connaissances juridiques, législatives et réglementaires ;

- travailler le champ scientifique des STMS (économique, sociologique, historique, santé publique...) afin de limiter erreurs et confusions ;
- maîtriser les programmes et référentiels du champ.

En particulier pour l'épreuve de 2025

Le cadre législatif devait être connu et le candidat devait pouvoir évoquer l'élaboration et l'évolution des politiques sociales en lien avec les minima sociaux, les éléments liés aux réformes en cours, ainsi que les politiques relatives à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion sociale dans sa globalité.

Il était attendu que le candidat illustre son propos grâce aux éléments suivants : le contexte d'élaboration et de mise en œuvre des minima sociaux, ainsi que leur évolution, les différents minima, leurs objectifs, notamment quant à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté, leurs limites dans ces domaines, ainsi que les principaux acteurs et leur place.

Les concepts essentiels au traitement du sujet devaient être rigoureusement présentés au service d'une démonstration afin de traiter l'intégralité de la question.

Les annexes étaient à intégrer dans le développement de l'argumentation, sans uniquement les citer mais en les analysant.

La mobilisation des connaissances devait servir l'argumentation et ne devait pas se résumer à une simple énumération de lois, de dispositifs, d'acteurs, ...

Le jury a apprécié :

- les copies contextualisées et problématisées ;
- Des copies avec une annonce de plan analytique et non descriptive
- les copies avec une présentation des concepts essentiels au sujet en lien avec la question posée ;
- les copies bien structurées, argumentées et illustrées par des exemples pertinents ;
- certaines copies dont les connaissances sont pertinentes, précises et actualisées : réforme du RSA, modifications des conditions de perception de l'AAH, évolutions de la prime d'activité, détermination du droit aux prestations à la source …
- une argumentation fluide, rigoureuse et aboutie, construite notamment à partir d'éléments issus des annexes;
- une ouverture vers les champs sociétaux, éthiques, juridiques et philosophiques ;
- certaines copies avec des questionnements pertinents sur d'autres domaines (économique, juridique, administratif, historique, santé publique…) qui invitent à élargir la réflexion sur le sujet ;
- des références bibliographiques opportunes et diversifiées ;
- les copies qui sont rédigées avec une syntaxe et une orthographe de bonne qualité.
- Les copies montrant un engagement dans la préparation à cette épreuve disciplinaire
- Des documents ou d'autres sources référencés de manière pertinente

- Des copies dont la lecture est facilitée par une présentation claire et une écriture aisément lisible

Le jury a relevé les faiblesses suivantes.

Au sujet de la problématisation

- Une absence de problématisation ou une problématisation incomplète voire confuse, un questionnement parfois maladroit ou reprenant la consigne sous forme interrogative ;
- De multiples questions qui n'aboutissent pas à une problématique globale
- Des difficultés à articuler les différentes dimensions du problème ;
- Des contextualisations souvent sommaires conduisant davantage à un questionnement reprenant textuellement le sujet, plutôt qu'une véritable problématique ;
- Une contextualisation ancrée dans des anecdotes personnelles voire des lieux communs ne s'appuyant pas sur des faits scientifiques.

Au sujet de la mobilisation des connaissances

- Des copies qui ne comportent pas de mobilisation des concepts ou de repères historiques en lien avec le sujet ;
- Des copies sans connaissance sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète des politiques sociales ;
- Des énumérations de connaissances sans lien (ou en lien très indirect) avec le sujet ;
- Des connaissances non actualisées, parfois avec des erreurs, une juxtaposition d'exemples anecdotiques ou sans lien avec le sujet ;
- Des connaissances scientifiques non présentes, non référencées ou qui ne sont pas au niveau Master 2 ;
- Des références à des auteurs et/ou ouvrages sans maîtrise du contenu et sans lien établi avec le sujet ;
- Des connaissances quant au contexte sociétal très partielles et décousues.

Au sujet de l'exploitation des documents

- Des annexes qui ne sont pas exploitées (en-tête du sujet, sources précisées) ;
- Une exploitation des documents se limitant à une extraction de données sans analyse ni commentaire ;
- Des données chiffrées qui sont souvent simplement énumérées sans analyse et sans exploitation en lien avec le sujet et sans mise au service de l'argumentation ;
- Des annexes parfois recopiées entièrement sans aucune forme d'analyse ;
- Des erreurs d'interprétation des documents ;
- Des copies dont les développements ne sont construits qu'à partir de l'exploitation des documents ;
- Des documents qui ne sont pas référencés conformément aux normes prescrites.

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation

- Certaines copies proposent une argumentation peu étayée et rarement axée sur les enjeux et limites des politiques sociales. Quelques copies proposent des entrées par l'exemple sous forme anecdotique et/ou sans argumentation scientifique ;

- Des copies montrent des difficultés à proposer une démonstration sur le sujet en raison d'un manque de connaissances et de maîtrise des concepts clés ;
- Les copies présentent trop peu souvent une vision globale et transversale du sujet se limitant à une présentation énumérative ou n'établissant pas de lien entre les différents axes du sujet ;
- Des connaissances scientifiques non présentes. Leur absence appauvrit l'analyse du sujet et l'argumentation qui en découle : absence de référence à la diversité des minima sociaux, aux différences quant aux conditions d'attribution des minima et quant à l'atteinte des objectifs d'insertion ou de lutte contre la pauvreté.

Au sujet du développement structuré

- Les copies annonçant un plan qui n'est pas suivi par la suite ou un plan déséquilibré ou encore descriptif ;
- Quelques copies sont trop courtes pour construire un raisonnement (2-3 ou 4 pages) au regard du temps de l'épreuve et du niveau Master 2 attendu ;
- Certains plans sont logiques mais présentent des parties entières sans lien direct avec le sujet ;
- L'absence de conclusion fait défaut à la structuration globale de la copie.

Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures
Coefficient : 2

1. Résultats

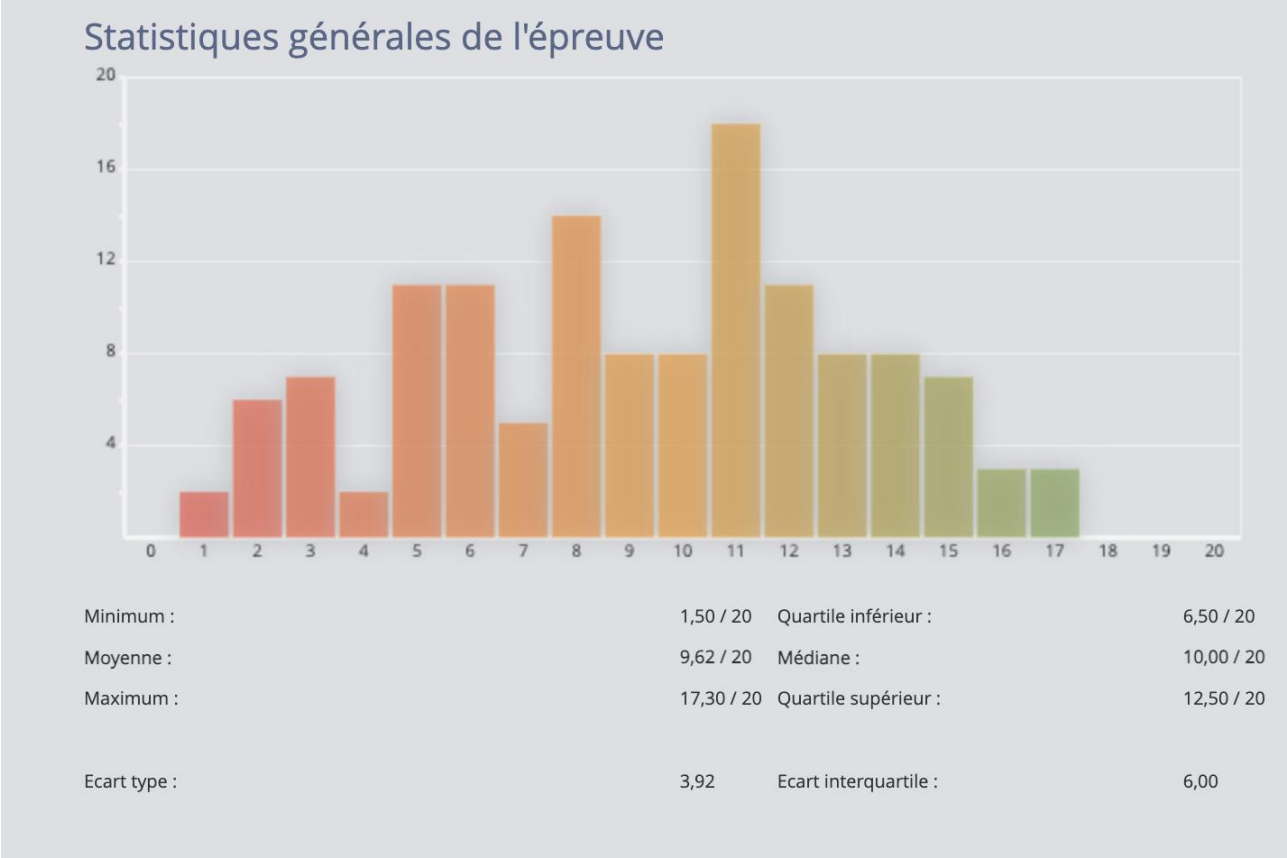

2. Rapport de jury

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à :
- conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques.

2. Les attendus de l'épreuve 2025

● **Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet**

Connaissances actuelles, *exactes et de niveau master*

Notions attendues :

Santé, bien-être, besoins, préoccupation de santé publique, émergence d'une préoccupation de santé publique et reconnaissance d'un problème de santé publique, reconnaissance des problèmes sociaux, diagnostic, priorité sanitaire, politique de santé publique, normes, valeurs, statut social, accès/non recours aux droits ; notion de projet et les spécificités de la démarche de projet en santé-social.

Capacité à présenter et expliquer :

L'intérêt des études épidémiologiques et de l'élaboration d'un diagnostic dans la reconnaissance des besoins sociaux ou de santé.

Influence des normes et des valeurs sociales sur la santé (rôles et statuts sociaux, approche psycho-sociale). Place et rôle du secteur associatif et des professionnels de terrain dans le processus d'émergence d'un problème de santé et d'un problème social, leur reconnaissance par les pouvoir publics et les réponses apportées.

Élaboration d'une politique de santé publique/politique sociale et déclinaison aux différents échelons territoriaux.

Place de la démarche de projet dans la réponse aux besoins.

Notions d'actualités :

Nouvelle stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants.

… **et toutes autres notions pertinentes**

● **Exploiter un dossier documentaire scientifique et technique**

Sélection des informations pertinentes du dossier documentaire

Émergence du statut de jeune aidant :

La notion « d'aidant » prend naissance en France dans les années 80 mais concernant les jeunes aidants, données encore très imprécises, et explicitement nommés dans un document officiel (stratégie 2020-2022) pour la 1ère fois en 2019.

Françoise Ellien, psychologue et directrice du réseau de santé plurithématique SPES, apporte depuis 2001 des éléments sur le nombre croissant de jeunes en situation d'aidance et l'absence en France de dispositif propre à les soutenir.

Porté par ce réseau de santé SPES, naissent, en 2014, les ateliers cinéma-répit JADE. Dispositif innovant d'expression et de répit.

Le réseau SPES co-construira ensuite l'Association nationale JADE avec un collectif de familles de jeunes aidants et de professionnels de santé et du social.

Des travaux de recherche vont venir appuyer la reconnaissance des jeunes aidants et l'insuffisance, voire l'absence de dispositifs spécifiques.

En 2017, les études JAID (Adocare), de Novartis et Ipsos contribuent au diagnostic de la situation.

Éléments du diagnostic de la situation :

11 millions d'aidants dont plus de 700 000 sont des enfants de moins de 18 ans et selon l'étude Adocare, cette situation concernerait 14% des jeunes de 15 et 17 ans au lycée, soit 3 ou 4 élèves par classe.

- Caractéristiques du public « jeunes aidants » et de la situation d'aidance :

Age moyen, garçon, fille, types d'aides (toilettes, soutien moral, actes liés aux soins…) ….

- Besoins et demandes des jeunes aidants :
Besoins d'aide à domicile pour la personne aidée et de l'appui d'une aide familiale.
Besoin de reconnaissance, de sortir de l'isolement, de pouvoir prendre du recul sur le quotidien et de souffler quelques temps.
Besoins spécifiques dans le cadre scolaire et universitaire.
« Parmi les demandes récurrentes de jeunes aidants, celle de pouvoir accéder à un lieu de socialisation et de partage entre pairs arrive en tête, au même titre que le besoin de répit »

- Déterminants de la situation :
Normalisation de l'aide apportée par les enfants, normes sociales liées à l'entraide familiale, « conflit de loyauté », sujet tabou, honte, peur des conséquences, donc silence des jeunes aidants ou non conscience de la situation, déni de la réalité…
Manque de lisibilité et de fréquentation des différents dispositifs d'aide (établissement, aide à domicile, mécanismes d'aide individuelle et de compensation), souvent constitués de façon cloisonnée (personnes en situation de handicap, personne âgée en perte d'autonomie), très variablement répartis sur le territoire, peu de politiques d'ensemble…

- Conséquences et risques liés à la situation :
Épuisement, répercussions sur leur quotidien, risques sur leur santé, risque de rupture familiale, anxiété, douleurs physiques…
Comme pour tout aidant quelque soit son âge mais à la différence que ces enfants, ces adolescents ou jeunes adultes sont en plein développement. Donc impact sur leur construction identitaire et risques spécifiques d'échec scolaire, d'insertion professionnelle, de crise d'identité et de troubles du développement psycho-affectif …
Risques accrus du fait du manque de visibilité de ces situations, manque de médiatisation, de connaissance de la problématique et de sensibilisation, de formation sur le sujet auprès des professionnels, donc absence de soutien et de prévention.

Rôle décisif de l'association JADE dans la définition de la stratégie nationale :
Ainsi, dès 2019, l'association JADE présente au Ministère des Solidarités et de la Santé son projet politique et sociétal de reconnaissance des jeunes aidants dans la société française, ce qui conduit enfin à une reconnaissance officielle des jeunes aidants et à la définition de la priorité n°6 « épauler les jeunes aidants », dans la stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2022 « Agir pour les aidants », avec les 2 mesures 16 et 17 et les mesures complémentaires.

Origine du projet Jeunes Aidants de la MDA 09 :
Les travaux de recherche participative, coordonnée par Handéo en 2021, viennent compléter le diagnostic de la situation des jeunes aidants et la prise de conscience du phénomène.
D'autre part, la stratégie nationale mise en place fait progresser « une offre plurielle et variée de dispositifs pour maintenir une diversité de réponses sur chaque territoire » grâce notamment aux efforts pour sensibiliser et former les professionnels.
En Ariège, la MDA, structure portée par le centre hospitalier Ariège Couserans, se voit confiée, en septembre 2021, la mission de proposer un lieu de socialisation et de partage entre pairs et des moments de répit pour les jeunes aidants. S'y ajoute un volet de sensibilisation en direction des acteurs de l'Éducation nationale et des secteurs sanitaire et social.
Projet expérimental, évolutif au plan régional, sur 2 ans.
Il s'inscrit dans le PRS de l'ARS Occitanie, le PTSM 09 (Fiche action 3.1), le CLS et futurs CLSM du département.

Présentation du projet et de ses objectifs (voir annexe 6).

● **Analyser le dossier fourni**
- Intégration des connaissances et des éléments issus des documents
- Rigueur de l'analyse
- Questionnement critique

Enjeux de la prise en charge des jeunes aidants :
Préserver la scolarité des jeunes et veiller à leur insertion sociale et professionnelle.
Importance de sensibiliser les professionnels à mieux identifier les jeunes aidants, faciliter leur repérage et établir une relation de confiance entre les jeunes et les professionnels. Mieux prévenir pour agir avant l'apparition des signaux et éviter les situations de crise pour les JA.

Regard critique sur la mesure des besoins des jeunes aidants :
Public vaste : enfants, adolescents et jeunes adultes, absents de l'action publique. Invisibilité du public qui rend le recueil de données difficile. Sujet tabou et peur des conséquences de l'identification des JA sur la famille (Appréhension du système d'ASE). Peu de données locales, imprécises et approximatives.

Regard critique sur la reconnaissance de leur statut :
Statut de JA reconnu dans la stratégie nationale en 2019 : reconnaissance très tardive (18 ans après les 1er constats établis par le réseau SPES) au regard d'autres pays (Angleterre, Australie).
Pas d'aide spécifique en dehors des aides existantes pour les personnes aidées : aide à domicile, hébergement, aides financières (protection sociale).

Rôle du secteur associatif et des professionnels de terrain dans la reconnaissance des problèmes de santé et dans la mise en œuvre des stratégies nationales au niveau local :
Proximité permettant aux jeunes de s'exprimer sur les situations vécues : approche populationnelle.
Repérage, analyse des besoins et transmission des informations pour alerte auprès des instances décisionnelles.
Collaboration aux différentes études (IPSOS, Adocare, Handéo).
Participation en tant qu'experts à l'élaboration de la stratégie nationale.

Mise en lien entre les objectifs du projet et les mesures de la stratégie nationale :
objectifs 1 du projet = mesure 16 de la stratégie
Objectif 3 du projet = mesure complémentaire « un accent particulier mis sur la santé des jeunes aidants dans tous les efforts en faveur de la santé des aidants.

Enjeux de la reconnaissance des jeunes aidants :
Lutte contre l'échec scolaire et les difficultés d'insertion sociale et professionnelle (liens avec jeunes NEETS).
Éviter les situations de crise, de mal-être chez les jeunes (santé mentale).
Possibilité d'étendre les expérimentations à l'ensemble du territoire et de mettre en place des aides spécifiques et adaptées aux jeunes aidants.

● **Respecter le cahier des charges pédagogique**
–Respect du niveau prévu
–Respect de la partie du programme ou référentiel
Respect des éléments attendus (contenus, capacités exigibles, etc.)
- **Respect du niveau prévu** : TST2S

- **Respect de la partie du programme** : Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social
- **Choix pertinent de 2 capacités exigibles** en lien avec les contenus et la durée de la séquence :

Énumération des capacités pertinentes :

· Présenter les spécificités de la démarche de projet en santé- social.
· Analyser une démarche de projet du secteur de la santé ou du secteur social.
· Identifier le contexte dans lequel s'inscrit un projet.
· Justifier l'apport d'une étude à la démarche de projet dans laquelle elle s'inscrit.
· Concevoir tout ou partie d'une démarche de projet.
· Expliquer le rôle des différents acteurs dans un projet.

● **<u>Construire une séquence pédagogique cohérente</u>**
- *Description claire de la séquence pédagogique choisie*
- *Pertinence de la proposition au regard du cahier des charges*
- *Proposition de supports pédagogiques adaptés*

Argumentation des choix opérés

Toute proposition cohérente est acceptée.
Pour l'ensemble de la séquence, les choix pédagogiques devront être argumentés au regard des capacités visées et des contenus choisis.

La séquence met en évidence :

- Un découpage en séances incluant le type d'évaluation
- Le titre des différentes séances
- Les objectifs visés dans chaque séance en lien avec les capacités exigibles choisies
- La description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports (sans détail des consignes, des productions et de la trace écrite)
- Les prérequis

Pour une séance uniquement, apparaissent également les éléments suivants :

- Les consignes données
- Les productions à réaliser par les élèves
- Le type de trace écrite envisagée

● **Proposer une séquence pédagogique en lien avec l'analyse du dossier documentaire**

Lien explicite et argumenté de la séquence avec le dossier documentaire

- Lien entre le contenu du dossier documentaire et la partie pédagogique.
- Cohérence des choix réalisés.

Explicitation et argumentation pertinente de l'utilisation de documents comme support pédagogique.

● **Mener une réflexion sur les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux, etc**

- *Mise en évidence des questions soulevées par le thème du sujet*

-Recherche des liens avec les autres enseignements (ex : ETLV, EMC, philosophie, HG…)

Qualité de la réflexion sur les questions soulevées par le sujet.

Partie 1 :

- **Superposition des politiques publiques :** Approche sectorielle et/ou catégorielle avec un cumul de lois, plans, programmes sans aucune loi spécifique et définition légale du jeune aidant.

Actions souvent cloisonnées et des difficultés de prise en charge transversale et globale.

- **Nécessité d'améliorer la coopération et coordination entre les différents acteurs** de l'ensemble des sphères où gravitent les jeunes.
- **Rôle de la société :** Protection de l'enfance et respect des droits de l'enfant.
- **Place et rôle du système éducatif dans la prévention ?**
- **Reconnaissance d'un nouveau risque social ?**

Partie 2 :

Liens explicités et pertinents avec 2 disciplines ou éléments de programme, comme :

- **Transversalité avec le pôle thématique de 1ST2S** : Des préoccupations de santé publique à la reconnaissance des problèmes sanitaires par la collectivité/ reconnaissance des problèmes sociaux.

Différentes dimensions d'un problème de santé publique/ d'un problème social.

- **Transversalité avec le pôle méthodologique de 1ST2S** :

L'étude au service de l'action : Apports des études à la compréhension des questions dans le domaine sanitaire et social

Place de la démarche d'étude dans le diagnostic et l'évaluation dans ce domaine

© www.devenirenseignant.gouv.fr

- **Transversalité avec le pôle thématique de TST2S** : Élaboration de la politique de santé aux différents échelons territoriaux locaux, nationaux.
- **Liens avec l'ETLV** (par exemple : Axe 7 du programme : diversité et inclusion) : Comparaison avec l'Australie et l'Angleterre où la catégorie « jeunes aidants » est reconnue.

● **S'exprimer**
- Syntaxe orthographe
- Utilisation des connecteurs logiques
- Vocabulaire scientifique et technologique adapté
- Pertinence et qualité des réalisations visuelles, le cas échéant

2.3. Les consignes générales

La réussite à cette épreuve passe par la maîtrise des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.
Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte. Les candidats doivent gérer leur temps pour :
- Exploiter les documents du dossier aux fins d'analyse et de construction pédagogique.
- Construire leur argumentaire :
o dans l'analyse du projet proposé,
o dans les choix pédagogiques opérés.
Le candidat doit veiller à la qualité de son expression sur l'ensemble de sa copie : syntaxe, orthographe, utilisation des connecteurs logiques, d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté.
Une attention doit être portée au soin de la copie (ratures, mots manquants, écriture…).

2.3.1 La forme et la démarche méthodologique attendues

Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques
On attend du candidat une réponse comprenant les éléments suivants :
- Une introduction permettant de contextualiser le sujet, soulever un questionnement et présenter un plan clair.
- Un développement argumenté et analytique, s'appuyant sur le corpus documentaire, et sur des connaissances précises, actualisées et pertinentes.
- Une conclusion ouvrant la réflexion vers d'autres aspects du sujet, explorant ses divers enjeux et établissant un lien avec la deuxième partie de l'épreuve.

Cette partie doit être préférentiellement traitée avant la partie 2 en vue de l'utilisation des annexes dans la partie pédagogique.

Partie 2 : Proposition pédagogique
Celle-ci se situe dans une démarche technologique adaptée au cahier des charges inscrit dans le sujet.
Elle nécessite donc une connaissance des niveaux, des programmes, des moyens et des méthodes pédagogiques utilisées en série ST2S. Il n'est cependant pas nécessaire de présenter la filière ni les poursuites d'études après le baccalauréat.

Elle repose sur l'organisation cohérente d'une séquence contextualisée et située dans le programme (niveau, pôle, module) qui met en évidence :
- un découpage en séances incluant le type d'évaluation,
- le titre des différentes séances,
- les objectifs visés dans chaque séance en lien avec les capacités exigibles choisies,
- une description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports permettant de comprendre les intentions pédagogiques du candidat,
- les prérequis.

Pour une séance au moins, sont précisés :
- les consignes données,
- les productions à réaliser par les élèves,
- le type de trace écrite envisagée.

La séquence s'appuie sur le dossier documentaire fourni et le lien avec celui-ci doit être clairement établi et justifié. En d'autres termes, il est attendu que le candidat sélectionne des annexes du dossier documentaire pour concevoir les différentes séances.
Les choix pédagogiques (objectifs, capacités choisies, supports utilisés, mise en activité des élèves...) opérés sont argumentés.

2.3.2 Les capacités appréciées par le jury

Dans ce sujet, il était attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances et utilise les informations fournies pour analyser la genèse du projet « Jeunes Aidants - Maison des adolescents Ariège » (09).
Il s'agissait donc d'être capable de mettre en lumière la chronologie menant à une reconnaissance par les pouvoirs publics et une prise en charge des jeunes aidants avec l'appui et les initiatives associatives. En effet, le repérage de besoins spécifiques a conduit à la reconnaissance d'un statut de jeune aidant.
L'ensemble des documents devait être consulté et analysé pour identifier la place des différents acteurs. Le candidat devait mettre en évidence le rôle décisif de l'association JADE.
Les candidats devaient construire un fil directeur pour démontrer les principaux enjeux concernant le public.

Dans la partie 1, certains candidats ont su mettre leurs connaissances au service de l'analyse pour expliquer la genèse du projet. Les réponses de ces candidats mettent en avant un diagnostic étayé qui rend compte des spécificités du public des jeunes aidants. Les enjeux doivent être clairement identifiés.
Les meilleurs candidats ont su mobiliser les documents à bon escient, non pour les recopier mais pour éclairer une analyse ou illustrer une idée.
Certaines copies proposent une analyse systémique, basée sur un questionnement pertinent qui laisse apparaître la démarche technologique, accompagnée d'un bon niveau d'expression.
Un recul critique et une vision justement distanciée du contexte ont été remarqués dans un certain nombre de copies. En effet, dans les meilleures copies, les connaissances sont précises, actualisées et mises au service d'un questionnement. Certaines copies témoignaient d'une réflexion critique pertinente et d'une compréhension des enjeux sociaux et sanitaires, notamment quand les candidats mobilisaient des connaissances actualisées (y compris des connaissances liées à la démarche de projet).

Pour la partie 2, le cahier des charges a été respecté par une majorité des candidats. Plusieurs copies démontrent une maîtrise satisfaisante du vocabulaire didactique. Dans les meilleures copies une séquence réaliste est proposée avec un découpage horaire pertinent. La conception des séances est cohérente, conforme au cahier des charges. Les capacités exigibles sont déclinées en objectifs pédagogiques. Les différentes formes d'évaluation sont connues et mises au service de la construction des apprentissages.
Des candidats témoignent d'une bonne maîtrise du programme de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales, notamment le pôle "Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social", ils parviennent à situer la séquence dans une progression et des références aux pré-requis sont établies.
Parfois, un lien pertinent est développé avec le pôle «Thématique".
Le jury a apprécié les choix pédagogiques argumentés où le candidat déploie une véritable démarche technologique dans laquelle l'élève est actif voire acteur de ses apprentissages.
Certains candidats ont cherché à donner du sens aux différentes notions en planifiant l'intervention d'un professionnel de terrain.

2.3.3 Les capacités appréciées par le jury

Concernant la partie 1
Dans de nombreuses copies, les connaissances sont apparues approximatives, voire erronées. Lorsqu'elles sont mobilisées, les notions sont le plus souvent simplement restituées, sans être véritablement mises au service de l'analyse, ni croisées avec les données issues du dossier documentaire. Le jury a également relevé de nombreuses confusions et un positionnement inadapté de certaines notions dans des champs conceptuels inappropriés.
Ce manque de maîtrise semble parfois lié au sujet lui-même, qui a pu limiter la mobilisation de connaissances – en particulier sur la notion de genèse, souvent incomprise ou peu développée. Il convient à ce titre de rappeler l'importance de construire une culture disciplinaire actualisée, afin de pouvoir comprendre les termes de la question, percevoir les enjeux, et développer une réflexion critique cohérente.
Dans l'ensemble, les candidats apportent peu de connaissances disciplinaires, et certaines notions centrales, telles que le projet ou l'émergence d'un problème de santé publique et social, sont rarement définies. Les informations issues du dossier documentaire sont souvent juxtaposées sans analyse, voire recopiées, ce qui ne constitue pas une réponse satisfaisante aux attendus de l'épreuve. Il est pourtant attendu des candidats qu'ils utilisent les annexes à bon escient, pour illustrer un axe de réponse ou éclairer un aspect du sujet, et non comme une simple source de contenu à reproduire.
De plus, pour certains candidats, il a été difficile d'intégrer les documents à une argumentation structurée, et les éléments de diagnostic, bien que parfois présents, ne sont que rarement mis en lien avec les enjeux et les actions concrètes des structures de terrain. Certains candidats ont eu des difficultés à établir le lien entre les éléments de diagnostic et les caractéristiques du projet.
Certaines copies proposaient une synthèse des différentes annexes, sans véritable questionnement problématisé ni développement rédigé construit. Or, pour proposer une réponse pertinente, il est nécessaire de s'appuyer sur un plan logique et identifiable, avec un enchaînement cohérent des idées. Des copies trop courtes, inachevées ou déséquilibrées, notamment celles priorisant la partie pédagogique au détriment de l'analyse du dossier, ont pénalisé leurs auteurs.

Des maladresses dans la posture ont été relevées : certains candidats se positionnent en enseignants évoquant les jeunes aidants comme des « élèves » ou, adoptent un discours peu neutre, intégrant des jugements de valeur sur la solidarité familiale ou des prises de position que l'on pourrait qualifier de moralisatrices.

Concernant la partie 2

Si le cahier des charges a été respecté par une majorité de candidats, certaines copies ne proposent pas de présentation claire de la séquence. Cette présentation peut donc comporter en particulier : le niveau (ici terminale ST2S), la place dans la progression, le volume horaire, les capacités exigibles ciblées (ici relevant de la méthodologie), les notions travaillées, les pré-requis. Les capacités exigibles doivent être distinguées de compétences plus transversales, telles que la capacité à exploiter des documents, à mobiliser des connaissances etc.
Dans certaines copies une liste de capacités exigibles peu pertinentes au regard du sujet est proposée, démontrant des confusions sur les contenus disciplinaires de la part des candidats.
Très peu de candidats ont pris appui sur le dossier documentaire pour concevoir la séquence. Les références aux annexes sont rares dans les séances proposées et leurs choix sont trop peu argumentés.
La démarche technologique est parfois méconnue et l'appropriation du programme est maladroite, cela conduit à des propositions pédagogiques peu adaptées à des élèves de terminale ST2S.
Certaines séquences ou séances peuvent être cohérentes en soi, mais elles ne sont pas pertinentes par rapport au sujet ou sont élaborées sans tenir compte du dossier documentaire.
De manière générale, l'argumentation des choix pédagogiques dans la construction de la séquence est lacunaire dans de nombreuses copies, notamment en ce qui concerne l'exploitation des annexes.
Les liens avec les autres disciplines ou pôle du programme sont rarement cités, et quand ils sont proposés, ils sont très peu argumentés ou explicités.

Si la transversalité avec le pôle thématique peut tout à fait être envisagée, le candidat ne doit pour autant pas se focaliser sur ce pôle, au détriment du pôle méthodologique attendu par la consigne. De même, il est important de bien distinguer ce qui relève de la thématique et ce qui concerne la méthodologie, sans quoi la description de la séquence perd sa cohérence. Le pôle thématique peut être mis en relation avec le pôle méthodologique, le candidat doit justifier son choix si cela est le cas.
Dans certaines copies, la présentation d'une séance détaillée est absente, tout comme la trace écrite attendue.
Les conclusions sont rares, celles-ci pourraient pourtant être l'occasion par exemple de prendre du recul sur les choix pédagogiques opérés, soulever des questionnements quant aux modalités de mise en œuvre des activités, évoquer la thématique et les capacités travaillées dans la séquence suivante etc.
Un point de vigilance est à accorder sur la séquence envisagée pour répondre aux thèmes abordés par le sujet et le cahier des charges imposé par l'épreuve. Ainsi, les séquences préparées à l'avance ont généralement conduit à une absence ou un lien artificiel avec le sujet et le cadrage de l'épreuve.

Expression
Globalement, le niveau d'expression est correct, mais certaines copies présentent un nombre important de fautes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire, ce qui interroge au regard des attendus d'un concours de recrutement d'enseignants. Ces difficultés concernent notamment la conjugaison des verbes, l'accord des pluriels ou encore la structuration des phrases, rendant parfois le propos confus.
Par ailleurs, le vocabulaire technique et scientifique attendu dans ce type d'épreuve est trop peu mobilisé, en particulier dans la première partie. Cette pauvreté lexicale limite la précision des analyses et la qualité de l'argumentation. Elle constitue un frein à l'évaluation des compétences des candidats à exprimer des idées de manière claire, rigoureuse et professionnelle.
L'utilisation des connecteurs logiques est essentielle pour structurer son argumentation.

3. Recommandations du jury

De manière générale, les candidats doivent veiller à gérer leur temps efficacement afin de répondre aux attendus des deux parties du sujet, qui doivent figurer distinctement dans la copie. Trop de copies déséquilibrent le traitement des deux volets, ou négligent totalement l'un d'eux, faute de temps. Le jury rappelle à ce titre l'importance de structurer les réponses sous la forme attendue : introduction, développement, conclusion, quel que soit le type de question.
Il est également essentiel de respecter les règles d'anonymat. Certains candidats mentionnent dans leur copie le nom d'un établissement, une commune, leur emploi du temps ou encore des éléments permettant d'identifier leur lieu de formation ou d'exercice. De telles informations ne doivent en aucun cas figurer dans une copie de concours.

Partie 1
La réponse doit être présentée de façon structurée et le fil conducteur doit être perceptible. Il est indispensable de proposer une réponse composée dans laquelle, une introduction développée permet de :
- justifier la thématique du sujet au regard des différents contextes dans lesquels il s'inscrit ;
- soulever un questionnement.

Les annexes doivent être pleinement intégrées et utilisées pour soutenir l'argumentation. La réponse va au-delà d'une simple présentation descriptive de la situation locale ou d'une synthèse des annexes.
Il est attendu que les connaissances soient mobilisées plutôt que simplement restituées, cela permet de démontrer un bon niveau de maîtrise.
Pour alimenter l'argumentation, il est indispensable de proposer des réponses entièrement rédigées ; la présentation d'éléments sous forme de tirets est peu judicieuse car elle limite le développement d'une analyse. La présence d'un schéma ne remplace pas cette analyse.
D'autre part, les copies ne doivent pas comporter d'abréviations et les sigles doivent être définis la première fois qu'ils sont utilisés.

Partie 2
- **Respecter le cahier des charges pédagogiques**

La sélection des capacités exigibles repose sur une bonne connaissance des programmes de la filière par niveau et sur l'exploitation du dossier documentaire. Les capacités exigibles doivent être travaillées à partir d'objectifs et de différentes activités pédagogiques qui prennent appui sur les documents issus du dossier documentaire.

Il n'est pas attendu spécifiquement de présentation des programmes, des finalités de la formation pour aborder la séquence pédagogique.
Il est nécessaire de proposer dans la séquence :
- les prérequis,
- plusieurs capacités exigibles,
- les objectifs,
- les contenus et notions travaillés,
- les évaluations,
- le découpage horaire,
- la présentation d'une séance détaillée.

Par ailleurs le questionnement formulé dans la première partie de l'épreuve peut servir d'appui à l'élaboration de la séquence ou en fournir le cadre.

- **Présenter des démarches pédagogiques construites et argumentées**

Les choix pédagogiques tels que les modalités de travail, les formes d'évaluation, le nombre de séances etc. doivent être justifiés. Si la présentation de la séquence sous forme de tableau permet d'avoir une vue d'ensemble des différentes séances proposées, cette mise en forme ne suffit pas à justifier les choix pédagogiques. Si cette option est choisie elle doit donc être complétée par une argumentation.

- **Proposer des supports pédagogiques adaptés**

Pour atteindre les objectifs pédagogiques fixés, il convient de choisir judicieusement certaines annexes du dossier documentaire. Celles-ci seront ensuite utilisées en totalité ou en partie comme supports pédagogiques. Les sélections de documents doivent être argumentées. Lors de la construction de la séquence pédagogique, l'utilisation des annexes doit être en lien avec les objectifs pédagogiques à atteindre. Le candidat doit expliquer comment les annexes accompagnent le déroulement de la séance. Les annexes à proposer aux élèves doivent être mises en lien avec les capacités exigibles, les objectifs et les compétences travaillées dans la séquence et la séance.

- **Établir des liens avec les autres disciplines**

Le lien avec les autres disciplines doit être explicite. Il est donc conseillé de prendre connaissance des programmes des autres disciplines comme par exemple les enseignements en Chimie, Biologie et Physiopathologie Humaines (C- BPH), l'enseignement moral et civique (EMC), l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), philosophie, histoire – géographie.

- **Ouvrir le sujet sur d'autres enjeux**

Le candidat ne doit pas négliger l'ouverture du sujet vers d'autres champs possibles comme les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

Première épreuve : Leçon

Durée de l'épreuve : 5 heures ;
Coefficient 5.

1 . Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 13,55 /20
- Meilleure note de l'épreuve : 20/20
- Note la plus basse : 04,3 /20

2. Exemples de sujet

SUJET 1

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. *Activité pratique d'investigation et d'analyse*	4 heures
2. *Construction de la séance de formation*	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. *Exposé*	30 minutes
2. *Entretien*	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

3. **Activité pratique d'investigation et d'analyse**

L'élément déclencheur : une attente de développement du territoire

Améliorer la qualité de prestations, valoriser les ressources dans un quartier, mieux atteindre un public demande de déterminer les axes par lesquels ce développement peut s'opérer. Une analyse dite de territoire identifiera tant les forces sur lesquelles il faut s'appuyer pour gérer les faiblesses que les menaces à prendre en compte et les opportunités à exploiter.

[…] Une planification ne saurait tenir sans référence au contexte de l'action, du programme ou de la politique. De fait, il est hautement probable qu'elle réponde à un besoin sociétal ou politique, qu'elle implique des usagers ou des citoyens, qu'elle engage plusieurs partenaires.

BRETON Eric, JABOT Françoise, POMMIER Jeanine, SHERLAW William, CHAMBAUD Laurent (dirs.). ***La promotion de la santé : comprendre pour agir dans le monde francophone,*** **p. 414.** Presses de l'EHESP, 2020.

Consigne de l'activité pratique :

Schématiser le contexte à l'origine du projet d'ouverture de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Roquemaure.

4. **Construction de la séance de formation.**

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Concevoir, organiser la séance de formation.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- Identifier le contexte dans lequel s'inscrit un projet.
- Analyser une démarche de projet du secteur de la santé ou du secteur social.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. **Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :**

    1. expliciterez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
    2. mettrez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations c**onduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
    3. expliquerez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. **Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à** :

    4. préciser certains points de votre présentation ;
    5. expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
    6. aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Annexe(s)	Références
1	**Extrait du document d'accompagnement « Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales »** **MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.** Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : htts://eduscol.education.fr, (consulté le 12 décembre 2024).
2 **Accessible en ligne**	*Inauguration la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Roquemaure.* **Les services de l'Etat dans le Gard** [en ligne]. Disponible sur : https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Inauguration-la-Maison-de-Sante-Pluriprofessionnelle-de-Roquemaure, (consulté le 12 décembre 2024).

SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. *Activité pratique d'investigation et d'analyse*	4 heures
2. *Construction de la séance de formation*	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. *Exposé*	30 minutes
2. *Entretien*	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.
Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

Les populations en migration portent en effet souvent des blessures invisibles – relevant de la santé non pas physique mais mentale – avec par exemple une prévalence élevée du trouble de stress post-traumatique et de la dépression, encore trop souvent tardivement détectés ou non détectés. Les conditions de vie et d'accueil participent souvent à renforcer le sentiment d'isolement, de perte identitaire et d'incertitude qui les fragilise, quand ils ne font pas l'objet de racisme ou de stigmatisation. Ces populations migrantes en situation de vulnérabilité se trouvent à l'intersection d'inégalités liées aux origines, au genre et à la précarité socio-économique.

Santé Publique France. ***La Santé en action*** : ***Migrants en situation de vulnérabilité et santé*** [en ligne].

Disponible sur : https://www.santepubliquefrance.fr/, (consulté le 12/12/2024).

Consigne de l'activité pratique :

Réaliser un support visuel présentant les déterminants de l'état de santé mentale des populations migrantes en France.

2. Construction de la séance de formation.

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Concevoir, organiser la séance de formation.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- Argumenter l'intérêt d'une étude à la connaissance de l'état de santé ou d'un fait social, à l'élaboration d'un projet ou de son évaluation.
- Argumenter le choix de la méthode et des outils de recueil de données utilisés dans une étude.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. **Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :**
    - expliciterez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
    - mettrez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations c**onduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
    - expliquerez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. **Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à** :
    - préciser certains points de votre présentation ;
    - expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
    - aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Annexe(s)	Références
1	**Extrait du document d'accompagnement « Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales »** **MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.** Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : htts://eduscol.education.fr, (consulté le 12 décembre 2024).
2 **Accessible en ligne**	**RIGAULT, Ophélie**. ***Santé mentale des demandeurs d'asile : les résultats de l'étude de France Terre d'Asile***, juillet 2023 [en ligne]. Disponible sur : https://www.france-terre-asile.org/toutes-nos-publications/details/1/285-repondre-aux-besoins-de-sante-mentale-des-demandeurs-d-asile-une-etude-qualitative, (consulté le 12 décembre 2024).

3. RAPPORT DE JURY

Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité. Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité et la construction des savoirs des élèves.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de place de la discipline dans la formation de l'élève, y compris dans la dimension éducative.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Durée des travaux pratiques : quatre heures. Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum). Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit être capable de :

- réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec **le sujet** ;
- concevoir et organiser une **séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé** ;

- présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- justifier ses choix pédagogiques et didactiques dans la perspective de l'animation de la séance ;
- s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- faire preuve de qualités relationnelles.

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes (enseignement optionnel santé social, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en série ST2S), des référentiels (BTS ESF, BTS SP3S, DTS IMRT, DE CESF…) intégrant des modules relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des documents d'accompagnement de ces programmes ou référentiels. La connaissance de la finalité de chacune de ces formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer.
Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide qu'il sache mobiliser aux différents temps de l'épreuve.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il maîtrise les techniques et outils numériques sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Des compétences numériques sont attendues pour un futur enseignant, qu'il doit pouvoir décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir mobiliser en appui à la conception et à la mise en œuvre de l'enseignement de STMS.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat en tant qu'enseignant préparant une **séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé** (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique…).
Ainsi, l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de conception de la séance d'enseignement. Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique. **Si un support est demandé, il doit être présenté. Il est attendu du candidat qu'il présente également sa démarche méthodologique et les résultats de la démarche d'investigation**.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique tant lors de l'exposé et de l'entretien que dans les supports présentés, le candidat doit montrer son aptitude à la communication lors de l'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture et un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est

recommandé au candidat de prendre connaissance du référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant. **Il est rappelé que dans cette épreuve le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle** (à titre d'exemples : l'épreuve de leçon est anonyme, le candidat n'a pas à préciser son identité aux membres de la commission. Le candidat n'a pas à indiquer qu'il est actuellement en poste…)

Attentes du jury

Le jury prend en compte pour son évaluation, la capacité du candidat lors de l'exposé à :

- présenter **sa démarche personnelle** pour le traitement de l'activité pratique : choix opérés lors de l'organisation des données, de la démarche d'investigation menée, du traitement des données réalisé, …;
- présenter **les résultats de cette activité** en respect des consignes de l'activité pratique
  (exemples : exploitation de données, diaporama, carte mentale, classement de sources documentaires,…**)** ;
- réinvestir tout ou partie des résultats de l'activité pratique **dans la conception de la séance** en justifiant les choix opérés ; **situer la séance dans le programme et préciser les liens avec les autres points du programme** ;

- présenter une séance d'enseignement qui prenne en compte les capacités exigibles ou les compétences imposées par le sujet.

Lors de l'entretien, l'évaluation porte aussi sur la capacité du candidat à :

- préciser et compléter les éléments présentés au cours de l'exposé **: tant sur les démarches d'investigation que sur la séance ;**
- argumenter ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa **séance d'enseignement** au regard des programmes ou référentiels ;
- aborder, en relation avec le **thème de la séance**, les interactions possibles avec d'autres disciplines et d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;

- approfondir sa réflexion, envisager des remédiations.

L'évaluation intègre aussi la capacité du candidat à mener un exposé oral, à s'engager dans un échange, et à adopter une posture adaptée à un futur enseignant sur les différents axes présentés ci-dessus.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

- une capacité à contextualiser et cerner le sujet ;

- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séance d'enseignement ;
- une explicitation pertinente, logique et justifiée des démarches présentées.

Au niveau méthodologique :

- l'exploitation pertinente des annexes ;
- des investigations rigoureuses allant au-delà de la seule exploitation des documents fournis ;
- une mobilisation pertinente de l'outil informatique pour mener l'activité demandée ;
- une sélection de données ou de documents de qualité adaptée à l'objectif visé ;
- des documents référencés selon une norme bibliographique ;
- un lien articulé entre l'activité pratique réalisée et la séance proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une gestion du temps qui permet de valoriser les deux parties du sujet ;
- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- une bonne mobilisation des programmes ;
- une séance structurée et cohérente ;
- une utilisation réfléchie et justifiée de tout ou partie de l'annexe au niveau de formation indiqué dans le sujet ;
- une proposition pédagogique judicieuse, à savoir :
    - l'aptitude à concevoir la séance d'enseignement au regard des capacités exigibles ou des compétences visées ;
    - l'organisation de la séance : de sa construction à son évaluation ; situer la séance par rapport à la séquence et à la programmation annuelle ;
    - une capacité à proposer des activités d'apprentissage réalistes, adaptées au niveau imposé ;
    - une justification des choix concernant la démarche pédagogique pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs ;
    - des propositions de modalités d'évaluation prévues dans la séance **;**
    - un lien explicite et pertinent entre la séance d'enseignement et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe pédagogique et éducative, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation…) ;
    - une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- une posture professionnelle adaptée (intensité de la voix, débit de parole, gestuelle, regard, force de conviction…) ;
- une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant et mobiliser des connaissances solides.

Le jury a constaté pour certains candidats :

- Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- un non-respect des consignes :
    - une activité de TP **non réalisée ou réalisée partiellement :**
    - une proposition de séance qui ne mobilise pas la ou les capacités exigibles imposées par le sujet
- une maîtrise insuffisante des compétences liées au numérique qui ne permet pas au candidat de mener l'activité demandée et de la réinvestir dans son enseignement ;
- une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de
- l'activité pratique ;

- un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- des propositions pédagogiques en inadéquation avec la demande formulée dans le sujet ou parfois trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves ;

- des lacunes, voire des erreurs, dans les connaissances disciplinaires, limitant le traitement du sujet tant dans la réponse à la consigne de l'activité pratique que pour la construction de la séance ;
- une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
- des propositions peu réalistes ou non contextualisées ;
- une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études
- sans mise en lien avec le sujet et/ou l'argumentation des choix réalisés ;
- une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités (notamment concernant la démarche technologique) ;
- des citations de concepts pédagogiques, des références à des outils pédagogiques ou à des méthodes sans lien ou déclinaison avec le sujet.

- De même, du point de vue de la forme, le jury a constaté pour certains candidats :
    - une soutenance insuffisamment structurée ;
    - un manque de dynamisme ;
    - une expression maladroite ;
    - une difficulté pour certains candidats à contrôler leur émotivité ;
    - une mauvaise gestion du temps imparti pour l'exposé ;
    - une posture, une attitude, inadaptées à l'exercice du métier d'enseignant.

Ces éléments ont été pris en compte dans l'évaluation globale de la prestation.

Deuxième épreuve : Entretien

Durée de l'épreuve : 35 minutes
Coefficient 3

L'épreuve comporte deux parties. L'évaluation du candidat est globale. L'épreuve est notée sur 20 avec une note éliminatoire à 0.

1. Rappel de la définition de l'épreuve : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Art. 7. – Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. L'une des épreuves d'admission consiste en un entretien avec le jury, tel que décrit à l'article 8.

Art. 8. – L'épreuve d'entretien avec le jury mentionné à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

– s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

– faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

2. Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 15.02 /20
- Meilleure note de l'épreuve : 20 /20
- Note la plus basse : 03 /20 08 /20

3. Rapport de jury

Première partie de l'épreuve

Présentation du parcours

La majorité des candidats a présenté un exposé structuré en utilisant le temps imparti de 5 minutes. Certains ont toutefois montré une préparation insuffisante de cette partie et n'ont pas utilisé le temps dédié.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats dans un discours à la première personne, rendant compte d'un parcours et d'une projection dans le métier à partir des compétences développées antérieurement.

Le jury, qui a sous les yeux la fiche du candidat, n'attend pas qu'elle soit simplement répétée mais qu'une cohérence soit dégagée en lien avec son aspiration à devenir enseignant. Le candidat peut tout à fait choisir une structuration thématique, plutôt que

chronologique, afin de mettre en valeur des compétences développées au fil de son parcours en lien avec celles de l'enseignant.
Les prestations sont parfois déséquilibrées entre la présentation du parcours très aboutie et la projection vers le métier moins développé. Il est attendu que les motivations soient présentées et argumentées.

Échanges avec le jury :

La connaissance globale du fonctionnement d'un établissement scolaire, des personnes ressources, des spécificités de la voie technologique et du champ des STMS constituent des éléments indispensables à mettre en relation avec les motivations du candidat pour devenir professeur dans la discipline.

Le jury a apprécié les échanges constructifs qui ont permis d'éclairer les présentations des candidats.

Les échanges ont permis à certains candidats d'approfondir la transposition des compétences développées antérieurement vers le métier d'enseignant et d'expliciter les apports de leurs diverses expériences.

Seconde partie : les situations proposées aux candidats

Ces situations ont pour objectif d'évaluer la capacité des candidats se situer dans le cadre réglementaire d'exercice, à mobiliser les valeurs de la République et à inscrire leurs actions dans les droits et obligations du fonctionnaire.

Le jury attend une analyse de la situation professionnelle et des propositions réfléchies et justifiées de pistes d'actions à mettre en place, en lien avec les valeurs de la République et le cadre réglementaire. Cela nécessite d'identifier les différentes dimensions de la situation pour questionner le positionnement professionnel en tant qu'enseignant.

Le jury a apprécié la capacité d'analyse immédiate de certains candidats dans une épreuve qui ne comporte pas de temps de préparation.

La plupart des candidats sont parvenus à identifier les valeurs de la République et les droits et obligations des fonctionnaires en lien avec la situation. Le jury a apprécié que certains candidats soient en capacité de faire vivre ces valeurs au travers de leur projection dans le métier.

Certains candidats ont montré des difficultés à se projeter et se positionner comme acteurs de la situation professionnelle. Ils ont parfois proposé des réponses restées théoriques et/ou superficielles. D'autres ont montré une méconnaissance des droits et des obligations des fonctionnaires, ignorant les responsabilités d'un enseignant en établissement.

Exemples de situations proposées aux candidats

Situation relevant d'une situation d'enseignement :

Vous êtes enseignant en option santé-social en classe de seconde.
Lors d'une séance sur la prise en charge de la grossesse, un groupe d'élèves présente un exposé sur les grossesses chez les adolescentes. Une partie de la classe exprime des propos stéréotypés sur ces situations.

Situation relevant de la vie scolaire :

Lors de la réunion parents-professeurs, le père d'un élève vous reproche avec véhémence de harceler son fils.

Conseils pour les candidats :

Partie présentation du parcours et entretien

Il est conseillé de s'entraîner sur la maîtrise du temps d'exposé du parcours.

Le candidat doit expliciter comment les compétences développées tout au long de son parcours sont transférables dans le métier d'enseignant. Toutes les expériences peuvent être utilisées, que ce soit dans un cadre de formation, d'exercice professionnel ou de bénévolat.

Partie mise en situation professionnelle

La situation professionnelle est ouverte. Il est donc conseillé de formuler des hypothèses pour étayer leur analyse et pour envisager des pistes d'action réalistes.

L'analyse des situations ne conduit pas obligatoirement à une proposition d'action « unique » mais il peut être intéressant d'ouvrir vers un questionnement mettant en évidence le cheminement de sa réflexion.

Même s'il n'est pas attendu de restitution des textes de loi, le candidat doit s'approprier les textes de référence sur les valeurs de la République et les exigences du service public.

Pour l'ensemble de l'épreuve, le candidat doit appréhender les différentes dimensions du métier d'enseignant et connaître les formations au sein desquelles intervient d'un professeur certifié de STMS.

Le jury conseille au candidat d'adopter une posture ouverte et dynamique adaptée à un contexte de concours.

Aller à la rencontre de membres de la communauté éducative peut constituer un atout pour la préparation de cette épreuve. Une immersion dans un établissement scolaire est un point d'appui à la réflexion.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène, cette session encore, le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à exploiter et utiliser différents types de

documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés afin de concevoir une séquence de formation.

Le jury a apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants, à se projeter dans la vie au sein de l'établissement.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP-CAPET. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.